



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU
12/09/2018

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 22
- procurations : 5
- absents : 9
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 27/08/2018

Conseil syndical : 12/09/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
04/12/2018

Affichage syndical le : 04/12/2018

Étaient présents : Max VINCENT, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Michel JAENGER, Denis VERKIN, Eric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Philippe RITTER, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Bernard COQUET, Evelyne DEBARD, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT, Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Claire BELLE	Michel BALAIS
Bénédicte KUNTZIGER	Geneviève OBERGER
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Pascal DAVID	Michel PATIN
Gérard KECK	Evelyne DEBARD

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Claire BELLE, Bénédicte KUNTZIGER, Christian COLOMBO, Jean-Luc POIRIER, Isabelle CELEYRON, Pascal DAVID, Charles MONNERET, Gérard KECK.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS.

Le **mercredi 12 septembre 2018**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 01/06/2018, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-09-03

PROJET BAIL RURAL POUR UN BATIMENT AGRICOLE EX-COCHET SITUÉ SUR LIMONEST AU PROFIT DE FLORENTIN DUMAS

RAPPORTEUR : PIERRE GOUVERNEYRE – VICE-PRESIDENT A L'AGRICULTURE

Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or est propriétaire de deux bâtiments agricoles sur Limonest, ex bâtiments Cochet acquis en 2006 après deux ans de portage par la SAFER.

En 2016, Florentin Dumas, jeune agriculteur en cours d'installation sur la commune, en élevage bovin lait avec transformation fromagère, a sollicité le SMPMO afin que l'un des bâtiments lui soit mis à bail. En effet ce bâtiment qui était précédemment utilisé par un éleveur laitier est totalement adapté aux besoins de Florentin DUMAS.

En date du 24 janvier 2017, les élus du conseil syndical du SMPMO ont délibéré favorablement pour mettre à bail une partie de la propriété du SMPMO (voir annexes délibération et bail) au profit de Florentin Dumas.

En 2018 Florentin DUMAS a sollicité le SMPMO afin qu'une partie du deuxième bâtiment situé sur la parcelle E 697 lui soit mis à bail (bâtiment de stockage d'environ 400m²).

Le SMPMO propose de mettre à bail une partie de ce bâtiment (voir plan annexe).
L'estimation du loyer a été réalisée conformément à l'arrêté préfectoral sur la base de l'état du bâtiment au 1^{er} août 2018. Le montant annuel s'élève à 657.75 euros.

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité le bail rural proposé en application de l'arrêté préfectoral sur les baux ruraux de 1998 et autorise le Président du SMPMO à signer tous documents relatifs à cette action.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

Max Vincent,
Président

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 12/09/2018*

